



Villes et Villages Fleuris 2025

# Dossier de présentation



FACHES-THUMESNIL

# Le mot du maire

**Mesdames et Messieurs,  
Chers membres du jury des Villes et Villages Fleuris,**

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons ce dossier à l'occasion de votre visite dans notre belle ville.

Depuis notre arrivée à la tête de la commune en 2020, **nous n'avons cessé de mettre en place des actions en faveur de la nature, de la transition écologique, du respect et du soutien à la biodiversité, ainsi que de la valorisation de notre patrimoine végétal** – parmi bien d'autres initiatives.

Dès 2020, nous avons engagé ces démarches et il nous a paru tout naturel de les mettre en lumière en **rejoignant le concours des Villes et Villages Fleuris**, afin de bénéficier des conseils avisés de ses membres et de continuer à progresser.

Végétalisation du cimetière, plantation de plus de 10 000 arbres et arbustes, débétonisation des cours d'école, création d'une mare et d'un jardin de pluie, extinction de l'éclairage nocturne pour préserver la biodiversité, création d'une brigade verte, mise en place du plan « Faches-Thumesnil Ville Propre », ou encore d'une prime pour décorer les portes de garage et lutter contre les tags : autant d'actions que vous retrouverez dans ce fascicule.

Fruit de l'engagement des élue·s, de la mobilisation des agents municipaux et de l'implication des groupes citoyens, **cette politique communale tente de se hisser « à hauteur d'êtres vivants »** : de la femme à l'homme, de l'enfant au hérisson, de l'insecte à la fleur.

**Nous vous souhaitons une agréable visite** et vous remercions chaleureusement pour l'attention que vous portez à notre commune.



**Patrick PROISY**  
Maire de Faches-Thumesnil

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Proisy". It is written in a fluid, cursive style with a large, stylized initial letter.

# Sommaire



## Portrait de la ville

P. 4-9

- Un peu d'Histoire ...
- Géographie du territoire
- Une commune résidentielle et attractive



## La dynamique urgences écologiques

P. 10-13

- Une délibération pour marquer l'engagement
- Faches-Thumesnil 2050 : comment penser la ville de demain ?
- Un budget maîtrisé pour se donner les moyens d'agir
- Un label pour aller plus loin



## Des habitants associés et impliqués

P. 14-21

- Le service Urgences écologiques et Citoyenneté
- Les conseils de citoyens
- Des outils de communication au service de la démarche urgences écologiques
- Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement



## Un plan d'action pour la biodiversité

P.22-29

- Les portraits nature Trame verte et bleue
- Vers la création d'un observatoire de la biodiversité communale
- En route pour la gestion différenciée
- Le patrimoine arboré et arbustif
- Fleurissement, pelouses, prairies, gazons, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères



## Améliorer le cadre de vie des habitants

P. 30-39

- L'espace public
- Le plan propreté
- Mobilités actives et infrastructures de déplacement
- Actions en faveur de la santé, du bien-être et de l'accessibilité des usagers



## Les espaces verts faches-thumesnilois

P. 40-43

- Parcs et jardins
- Espaces de loisirs et d'hébergement
- Les espaces naturels gérés par la Métropole européenne de Lille

4-9

## Portrait de la ville

- Un peu d'histoire
- Géographie du territoire
- Une commune résidentielle attractive



## Un peu d'histoire ...

**Faches et Thumesnil font partie administrativement de la même commune mais étaient historiquement deux entités distinctes**

### *Naissance de Faches*

C'est sur le plateau du Mélantois que se sont implantés le village de Faches et son hameau Thumesnil, séparés jadis par plus d'un kilomètre de terres et de champs. Le nom de "Faches", plus précisément "Facis", apparaît pour la première fois en 1104 dans l'acte de donation de l'autel de Sainte-Marguerite par le Chanoine Herman, du chapitre de Saint-Pierre de Lille à l'abbaye de Saint-Nicaise à Reims.

### *Le Hameau de Thumesnil*

Le nom Thumesnil apparaît en 1184 dans le registre de Seclin, mais son étymologie reste incertaine. Il serait composé de 2 parties "Thu" et "Mesnil". "Mesnil" aurait pour origine le mot "mansionite" en latin qui désignait une habitation entourée de terres. Une première habitation isolée a sans doute été rejointe par d'autres exploitations agricoles pour former par la suite un hameau. "Thu", préfixe d'origine germanique, signifierait "ferme".

### *Faches-Thumesnil : deux quartiers mais une seule commune*

Plus de 800 ans ont été nécessaires pour fixer le nom de notre commune. Même si la halte des chemins de Fer du Nord établie en 1846 porte déjà le nom de Faches-Thumesnil, les habitants de Faches, dans une lettre adressée au Maire le 22 janvier 1899, souhaitent maintenir la séparation du village de Faches et de son hameau Thumesnil. Le 4 février 1899, le principe de cette séparation est voté par dix voix contre sept, mais la délimitation des 2 communes pose encore question : aucun accord n'est trouvé entre les habitants des deux sections et en juillet 1899, le commissaire enquêteur maintient le statu quo dans ses conclusions, avec une frontière de facto le long de la voie ferrée.

La question de la séparation ne sera plus jamais abordée. Sur demande du Conseil Municipal, le Conseil Général attribue la dénomination "Faches-Thumesnil" à l'ancienne commune de Faches par décret du 23 janvier 1914. À cette époque Faches comptait 891 habitants et Thumesnil 5197. En 1951, le Conseil municipal du 28 juin approuve l'orthographe jusqu'alors incertaine de Faches-Thumesnil (sans accent circonflexe sur le "a").



*Source : Histoire de Faches-Thumesnil, du village ... à la ville  
de Gérard-Jacques Lustremant*

# Géographie du territoire

## Description

Située dans le département du Nord et dans la Métropole Européenne de Lille, la commune de Faches-Thumesnil, proche de l'autoroute A1 et à moins de 5 kilomètres de l'aéroport de Lille-Lesquin, est la porte sud-est de l'agglomération lilloise.

Intégrée à un continuum bâti, avec Lille, Ronchin et Wattignies, la commune s'étend sur 462ha et compte 18 110 habitants (+8 % en 10 ans).

Elle regroupe 4 quartiers présentant des différences socio-démographiques marquées en terme de niveau de vie, de typologie des ménages, d'âge et de densité de population :

**Thumesnil en Nord, Thumesnil Mairie, Côte de Faches, Sainte Marguerite**



## Une ville gardienne de l'eau

Le territoire communal, touché par l'étalement urbain, est artificialisé à plus de 80 % et seule une petite moitié de ses sols demeurent perméables.



Pourtant, au sud-ouest du territoire, la plaine des Périseaux fait partie de l'aire d'alimentation des champs captants de la nappe de la Craie, vulnérable car elle souffre d'un déficit chronique de recharge. Pour protéger cette ressource, **Faches-Thumesnil fait partie des 26 gardiennes de l'eau de la MEL**.

**La désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales sont devenus des enjeux cruciaux.**

## La révision du Plan local d'urbanisme (PLU 3)

La Municipalité a participé activement à chacune des étapes du processus de révision du Plan Local d'Urbanisme métropolitain – ou PLU3 – , entré en vigueur à l'automne 2024.

### Les principales évolutions concernent :

- Densité et forme urbaine : Création d'un coefficient de densité minimale et ajustement du plan des hauteurs afin de favoriser la densification en renouvellement urbain. Par exemple, la Ville de Faches-Thumesnil souhaite densifier en priorité aux abords du futur tramway afin de concilier son besoin croissant de logements et sa volonté de préserver les sols en luttant contre l'étalement urbain. ;
- Nature en ville: La ville a sollicité l'inscription au PLU d'outils permettant la préservation du caractère « naturel » ou paysager de secteurs paysagers et/ou arborés (SPA)

normaux sur le sud de la commune.

**La Ville de Faches-Thumesnil regrette qu'il n'existe aucune règle pour imposer le maintien des haies de clôture ou pour végétaliser les nouvelles clôtures installées en remplacement des haies. ;**

- Eau: Mise à jour des zones inondables et des zones humides et obligation d'installation de récupérateurs d'eau pluviale pour les nouvelles constructions. La MEL instaure également un règlement spécifique pour les communes Gardiennes de l'eau (UGE), instituant la primauté de la préservation de la ressource en eau. Convaincue de son importance, la Ville de Faches-Thumesnil s'interroge néanmoins sur les coefficients d'emprise au sol et de pleine terre qui semblent difficilement réalisables ;
- Climat-air-énergie : traduction renforcée des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Actualisation des seuils de l'outil « Coefficient de Biotope de Surface » (CBS) qui permet de favoriser le maintien de la biodiversité et de garantir la perméabilité des parcelles.

**La Ville souhaite démontrer concrètement l'utilité de cet outil en instaurant des CBS sur toute la commune avec :**

1. Un coefficient de 0,4 sur toute la commune (l'outil s'applique sur les projets de plus de 500m<sup>2</sup> de surface de plancher) ;
2. Un renforcement à 0,5 en zone AAC ou sur les secteurs où il y a risque d'îlots de chaleur ;
3. Elle s'interroge aussi sur la possibilité de mettre le CBS sur certains quartiers résidentiels, notamment en bordure de zones qui présentent un fort potentiel de biodiversité.

## La curiosité des catiches

**Les catiches sont des carrières souterraines de pierre calcaire, en forme de bouteille, dont les premières ont été creusées vers la fin du VII<sup>ème</sup> siècle.**

Elles furent exploitées notamment pour la construction des fortifications de Lille et de sa Citadelle mais aussi pour notre belle Église Sainte Marguerite. Elles se situent sous plusieurs quartiers de la ville et ne sont pas visitables pour des raisons d'aménagement et de sécurité, mais certaines, sous la ZAC de la Croisette par exemple, furent jusqu'à récemment confiées à des exploitants agricoles pour la culture de la barbe-de-capucin (cousine de l'endive).



Sur les zones de catiches, il est impossible d'infiltrer directement les eaux pluviales ce qui est en contradiction avec les objectifs d'une gardienne de l'eau. Ces zones sont reprises dans le Plan d'Exposition aux Risques (P.E.R). Dans tous ses projets, **la municipalité veille dorénavant à favoriser le retour des eaux pluviales à la nappe** : jardin et arbre de pluie, puits de perte, zone de stationnement engazonnée, etc...

# Une commune résidentielle attractive

**L'offre résidentielle de la commune et la qualité de ses services en font une ville très attractive.**

Le **taux de vacances** est de 5,5 %, (contre 7,1% au sein de la Métropole européenne de Lille), le **taux de mutation** de 2.61% (Mel = 2.27%), un taux de 39% du **parc construit** après 2000 (contre 22% au sein de la Mel). **Les prix de vente** se situent à des **niveaux supérieurs à ceux des communes limitrophes** avec 2528 € /m<sup>2</sup> (contre 2405 €/m<sup>2</sup> pour Ronchin, 2226 €/m<sup>2</sup> pour Loos et 2218 €/m<sup>2</sup> pour Wattignies)

## *La ville jardins*

Cette attractivité, notamment après la crise sanitaire de 2020, peut se comprendre rapidement à partir d'une vue aérienne. **Déjà pourvue de 16m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitants** (plus que chez nos voisins Lillois) et avec 70 % de maisons individuelles et groupées, la ville a accompagné le développement pavillonnaire courant XX<sup>e</sup> siècle avec l'édition d'une ville jardins, qui présente une palette infinie de visages. Ce réseau de jardins et de petites maisons, inspiré des cités jardins, est **un patrimoine apprécié**, garant d'une certaine qualité de vie et de la prépondérance de la nature en ville.

C'est un magnifique atout face aux défis climatiques. Avec un point faible : la mobilité. D'où l'intérêt de développer la Ville du 1/4 d'heure, les services à la personne, les transports en commun... Une offre d'équipements importante et variée répartie sur l'ensemble de la commune

## *Les marchés*

Faches-Thumesnil accueille chaque semaine deux marchés de plein air mais aussi, plusieurs fois par an, des marchés aux puces et des marchés nocturnes.

### Les marchés de pleine air :

- Thumesnil en Nord – tous les jeudis sur la place Victor Hugo
- Sainte-Marguerite – tous les mercredis sur la place Baron



## *Les boîtes à vélo*

La commune accueille dans ses locaux, depuis 2023, les ateliers Faches-Thumesnilois des boîtes à vélos : La Roue Libre, Ô Saveurs Mobiles, La savonnerie Canon, Le petit ploc et L'Atelier MUL.

**Il s'agit d'entreprises locales dont l'activité professionnelle a un lien avec le vélo,** toutes adhérentes de l'association « Les Boîtes à Vélo Hauts-de-France » qui vise à l'essor et à la pérennisation de l'entrepreneuriat à vélo en France contribuant ainsi à généraliser le vélo comme moyen alternatif aux véhicules motorisés.

## Pour une redynamisation commerciale de la ville

L'offre commerciale de centre-ville a longtemps été phagocytée par l'offre de périphérie dans les hypermarchés Auchan et Cora situés respectivement au sud de Faches-Thumesnil et sur la commune de Wattignies et par les moyennes surfaces (Aldi, Lidl, Match) également accessibles sur les axes de transit aux franges de la commune.



La Ville s'attache aussi à recréer une offre commerciale qui fasse centralité : supérette alimentaire, boulangerie, pharmacie, boucherie...

C'est pourquoi, se saisissant de chaque opportunité de (re)-penser la ville, la municipalité, accompagnée par la Fabrique des Quartiers et par la Métropole européenne de Lille, travaille activement à la redynamisation commerciale de la commune, notamment au nord de la ville en convergence avec le PAPAG et l'arrivée prochaine du tramway.

Cette volonté transverse entre le service Urbanisme, la sphère économique, les élus et les citoyens, alimente aussi la démarche Faches-Thumesnil 2050 pour définir les orientations souhaitées du territoire.

## L'espace SolACiTé

Une maison de la Solidarité, des Aînés, de la Citoyenneté et de la Transition Écologique (Sol+A+Ci+Té) a vu le jour et été inaugurée par la Municipalité à l'automne 2022.



Ce site jouxtant les écoles Pascal et Kléber tout en offrant de grands espaces extérieurs est en cours d'aménagement par le service Urgences écologiques et Citoyenneté afin de devenir une vitrine de nature en ville pour les citoyens. Des ateliers participatifs ont lieu sur place en mode « démonstration ».

Des ateliers participatifs d'intelligence collective ont lieu sur place en mode démonstration et ces réalisations et aménagements seront ensuite utilisés à des fins pédagogiques.

Sont déjà programmés ou en cours : une collection de plantes grimpantes [la grimpothèque] pour aider les demandeurs de fosses de végétalisation de façades à se projeter et choisir, des bacs potagers surélevés pour découvrir tous les trucs et astuces pour des plantations réussies, un composteur collectif, des cuves de récupérations d'eaux pluviales...

10-13 **La dynamique  
Urgences écologiques**

- Une délibération pour marquer l'engagement
- Faches-Thumesnil 2050 : comment penser la ville de demain ?
- Un budget maîtrisé pour se donner les moyens d'agir
- Des labels pour aller plus loin



## Une délibération pour marquer l'engagement

En 2020, la Ville de Faches-Thumesnil s'est déclarée en urgence écologique et climatique et s'est engagée à faire tout son possible pour atteindre les objectifs suivants :



- Fournir une information objective et accessible aux citoyens sur l'ampleur de la crise climatique et environnementale ;
- Réduire d'au moins 45% l'empreinte carbone de la Ville et de ses habitants d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- Préserver et redévelopper la biodiversité sur son territoire comme ailleurs .
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques ainsi que l'exposition des personnes à ces polluants jusqu'au respect des seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Réduire toutes les autres formes de pollution ;
- Réduire sa consommation de ressources non-renouvelables afin d'éviter l'épuisement des ressources naturelles ;
- Développer des mesures d'adaptation de la Ville aux impacts des changements climatiques et améliorer notre résilience aux crises qui pourraient advenir .
- Afficher clairement ses engagements et chercher à en obtenir de similaires des pouvoirs publics et autres collectivités, et notamment auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL), via ses représentants élus ;
- Atteindre ses objectifs avec le souci de la justice sociale et de la démocratie ;
- Favoriser la mobilisation générale de ses habitants et de ses parties prenantes en coconstruisant la dynamique.

C'est pourquoi, en adéquation avec ses capacités techniques et financières, la Municipalité intègre dans ses projets, de manière systématique, la prise en compte de ces objectifs. La démarche se veut pragmatique, basée sur des actions existantes, sur des actions à conforter et sur des actions nouvelles sur les thématiques de solidarité, d'éducation, de participation citoyenne et le plan d'action de la dynamique « Faches-Thumesnil en Urgence Écologique ». C'est une démarche qui se décline dans tous les domaines de l'action communale : Éducation populaire, Mobilité active, Qualité de l'air, Gardienne de l'eau, Alimentation, Consommation responsable, Biodiversité, Aménagement du territoire et Transition énergétique.

# Faches-Thumesnil 2050 : comment penser la ville de demain ?

Dans la foulée de la déclaration en urgence écologique, la Ville de Faches-Thumesnil a lancé la démarche Faches-Thumesnil 2050 afin de coconstruire avec les habitant.e.s, partenaires associatifs et institutionnels, un projet urbain, **définissant ensemble et petit à petit notre Faches-Thumesnil idéal au regard des enjeux actuels comme de ceux de 2050.**

**L'urbanisme est un outil important dans la lutte contre le changement climatique :** comment adapter la structure urbaine de la commune pour la rendre soutenable ? Quels types de logements construire et avec quels matériaux ? Quels espaces publics créer ? Quelles mobilités pour demain ? La démarche « Faches-Thumesnil 2050 » est un travail associant élus, agents communaux, citoyen.ne.s et bureaux d'études pour **décliner son ambition et la ville souhaitée demain afin de s'adapter aux changements** que nous vivons et verrons à l'avenir.

Cette mission de prospective urbaine a pour ambition d'élaborer le projet de territoire de la ville pour 2050. Accompagnée par le cabinet d'urbanisme "Ville Ouverte", un diagnostic avec un partage des enjeux a été mené.



**La concertation est au cœur de la démarche et se traduit par un travail de co-construction.** En plus, de l'instance participative, des réunions publiques "imagine ta ville en 2050" ont été organisées dans chaque quartier de la ville.

Ces réunions permettent de réfléchir à l'avenir de la ville à l'horizon 2050 autour de plusieurs enjeux comme la préservation de la ressource en eau, la biodiversité, les mobilités, l'énergie, la qualité de vie, l'habitat ou encore l'économie.

## Un budget maîtrisé pour se donner les moyens d'agir

Depuis 2020, alors en pleine crise sanitaire, la Ville, avec un changement de municipalité, **a relevé des défis de taille afin d'assainir structurellement le budget de la communal.**

- Nécessité de sortir les finances de la commune d'un mode de gestion trop longtemps structuré par la dette et équilibré par la vente d'équipement du patrimoine communal ;
- Nécessité de renouveler de réorganiser les équipes pour atteindre, aujourd'hui, un niveau d'efficience suffisant à la bonne réalisation des objectifs opérationnels .
- Nécessité de maîtriser les charges à caractère général (en nette augmentation depuis

2022 en raison de l'inflation qui frappe les collectivités et particulièrement de la flambée des coûts de l'énergie que l'état du patrimoine bâti très fortement dégradé par manque d'entretien et d'investissement ne faisait qu'accentuer) ;

- Nécessité de maîtriser les dépenses de personnel dans un contexte compliqué et de suivre les préconisations du rapport de la Chambre régionale des comptes;
- Entrer dans la démarche de budgétisation verte afin de définir des indicateurs financiers pertinents et une méthodologie d'évaluation visant à quantifier et à valoriser les efforts d'ores et déjà fournis tout en s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration visant à plus d'efficience.



## Un label pour aller plus loin ...

Afin de Capitaliser, de Valoriser, de Rayonner et surtout de Convaincre pour emmener, la Ville de Faches-Thumesnil travaille à l'obtention des labels susceptibles de témoigner de la bonne tenue de ses engagements.



Depuis 5 ans, la municipalité travaille d'arrache-pied à l'amélioration du cadre de vie des Faches-Thumesnilois. Le but est donc d'objectiver les efforts fournis et d'être ensuite accompagné à des fins de constante amélioration. Par ailleurs, parce que l'intérêt des citoyens pour leur cadre de vie dépasse les clivages, ce label est sûrement l'un des plus fédérateurs : Il parlera à l'ensemble des Faches-Thumesnilois et les rendra fiers de leur commune !

14-21

## DES HABITANTS ASSOCIÉS ET IMPLIQUÉS

- Le service Urgences écologiques et Citoyenneté
- Les conseils de citoyens
- Des outils de communication au service de la démarche urgences écologiques
- Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

# Le service Urgences écologiques et Citoyenneté

La Ville de Faches-Thumesnil, déclarée en urgence climatique et écologique, s'investit également dans la mise en place d'instances participatives (conseils de citoyens, conseil municipal des jeunes, forum de la citoyenneté) et la création d'outils de concertation et d'aide à la décision (plateforme citoyenne numérique).

Ces deux enjeux cruciaux concernent à la fois les activités municipales et celles des habitants et acteurs du territoire, ils sont transversaux et nécessitent la mobilisation de l'ensemble des services de la Ville.

Le portage politique important de ces axes de travail, pour leur bonne mise en œuvre, est assuré par le service Urgences écologiques et Citoyenneté avec le soutien appuyé de la Direction Générale des Services.

Parmi ses nombreuses activités : le pilotage de ces plans d'action « Faches-Thumesnil en Urgences Écologiques : on se mobilise ! » et du plan d'action « je participe ! » avec la :

- Déclinaison des objectifs en actions opérationnelles, co-construites avec les habitants ;
- Coordination des projets et actions municipaux ;
- Coordination des projets et actions à l'initiative des habitants ;
- Accompagnement des Groupes de Travail Citoyen (approche thématique) ;
- Accompagnement des conseils de Citoyens (approche par quartier).

## Les groupes thématiques de travail

Afin de favoriser la mobilisation générale de ses habitants et de ses parties prenantes en co-construisant la dynamique “Faches-Thumesnil en Urgence Écologique”, le Service Urgences Écologiques et Citoyenneté, facilitateur d'initiative, accompagne cette concertation au sein des groupes thématiques :

- **Le groupe « Mobilité active »** : Infrastructures cyclables, Plan de déplacement, Vélo-école...
- **Le groupe « Consommation responsable »** : Repair café, Casbah, Défis citoyens



- **Le groupe « Biodiversité »** : Végétalisation et actions de renaturation
- **Le groupe « Gardienne de l'Eau »** : Portrait nature des champs captants, ENSAPL, jardin de pluie, infiltration...
- **Le groupe « Sensibilisation / Éducation »**
- **Le groupe « Transition énergétique »**
- **Le groupe « Aménagement du territoire »**

## Les Conseils de citoyens (CDC)



**Qui mieux que les habitants et habitantes pour décider du futur de leur quartier ?**

Lancés en octobre 2020 par la Municipalité, les différents conseils de citoyens permettent aux habitants de s'engager et d'être acteurs à part entière de leur quartier. Ils sont au nombre de 4 : Thumesnil en Nord, Thumesnil Mairie, Côte de Faches et Sainte-Marguerite. C'est un outil fait par et pour les habitants qui favorise la démocratie de proximité.

Avec le soutien du service Urgences écologiques et Citoyenneté, **les Conseils participent à l'amélioration et à l'embellissement de nos quartiers**. Animés par les habitant.e.s, ils se réunissent autant que de besoin. Le soutien de l'activité est garanti par un lien avec un élu référent et les services de la Ville.

Chaque Conseil de Citoyens est composé de 18 membres : 12 habitants (dont 4 tirés au sort) et 6 représentants associatifs, commerçants ou des établissements scolaires. La parité, la diversité des profils sont des critères pris en compte lors de la composition.

**Les Conseils de Citoyens sont animés par les habitants eux-mêmes, avec le soutien du service Urgences Écologiques et Citoyenneté et d'un élu référent.**



**Environ une fois par mois, le CDC se réunit pour échanger, proposer, débattre et donner son avis.**

**Les différents Conseils proposent et animent nos quartiers :**

Boîte à livres, fête de quartier, concours de fenêtres fleuries, décoration des bancs publics, jeux interquartiers, jardins partagés...



## **Des outils de communication au service de la démarche**

La Ville de Faches-Thumesnil dispose d'une palette d'outils de communication complète :

- Un journal municipal qui paraît 4 fois par an ;
- Des réseaux sociaux actifs comme Facebook, Instagram, X, LinkedIn ou Youtube ;
- Une application mobile sortie en septembre 2024 ;
- Un site institutionnel en pleine refonte (sortie prévue fin juin 2025) ;
- Un réseau de mobiliers urbains d'affichage aux quatre coins de la ville ;
- Des réunions publiques et conférences régulières.

Par ailleurs, la commune dispose d'une **plateforme citoyenne numérique**, organisée autour de 4 catégories (je m'informe, je coconstruis, je m'engage, je propose). Cet outil numérique de participation permet aux citoyen.ne.s d'être informé.e.s sur les instances participatives et les projets en cours, de donner leur avis sur ses actions, de proposer des idées, de s'engager...

Pour finir, la Ville dispose de bons relais dans la presse de la métropole tels que la Voix du Nord, Lille Actu et autres publications.



# **Des actions et sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement**

**Sorties nature avec l'association "Nord Nature Chico Mendes"**

## **Les différentes sorties nature**

Samedi 17 mai, "La place de la biodiversité" au cimetière municipal.

Mardi 3 juin, "planète mare", au parc Arbrisseau

Jeudi 10 juillet, "les petites bêtes de la prairie" au parc des Aubépines

Mardi 19 août, "Minute papillon !" au parc Jean Jaurès

Vendredi 12 septembre, "Souris aux chauve-souris" au Parc de la Croisette

Dimanche 21 septembre, "Rallye biodiversité" au Parc des Aubépines

Jeudi 23 octobre, "Contre un arbre" au Parc Tudorbres

Samedi 15 novembre, "La vie du sol" au parc du Colombier

Samedi 6 décembre, "Un froid de canard" à l'étang des Périseaux



## ***Un marché aux fleurs et plants de légumes***

Organisé chaque année par l'association des Maisons Fleuries, un marché aux fleurs et plants de légumes est organisé place Victor Hugo.

Il permet à chacun de venir sur place afin d'acheter plants et fleurs permettant de fleurir les habitations de la ville.

## ***Biodiversité dans les écoles***

Des interventions pédagogiques accompagnées d'ateliers sont proposées aux écoles par le service UEC : semis de prairies fleuries, plantations de bulbes, plantations d'arbres... Ce projet permet aux enfants de renouer le contact avec la nature au plus proche de leur quotidien.



**La Ville poursuit cette démarche selon le principe des cours Oasis et a d'ores et déjà engagé la débétonisation de ses cours d'école.**

## ***Le potager d'Anatole***

Plusieurs écoles bénéficient de l'accompagnement des services municipaux afin d'aménager des potagers pédagogiques. **L'expérimentation menée avec l'école Anatole France-La Bruyère fut un succès.** Elle a démontré l'importance pour maintenir et pérenniser un potager dans une école de s'appuyer sur des jardiniers référents impliqués qui entretiennent la dynamique.

Pour éviter que les projets s'essoufflent, une attention toute particulière est portée à la constitution d'un noyau dur de volontaires, rendant les projets moins dépendants des interventions municipales.

## *Création d'un circuit d'interprétation*



A l'instar de la promenade des remparts à Lille, La Ville, en restaurant ses continuités écologiques et en végétalisant la ville, souhaite offrir à ses habitants un circuit d'éco-balade ludique de 4 km environ et ponctué de 12 points d'arrêts pour découvrir la ville autrement :

### Les différents sites

1. Parc Jean Jaurès
2. Parc du Colombier
3. Végétalisation urbaine
4. Parc Tudor
5. Parc de la Croisette
6. Parc des Aubépines
7. Plaine des Périseaux
8. Étang des Périseaux
9. Parc de l'Arbrisseau
10. Stade Merchier
11. Cimetière
12. Plaine Mandela



**De novembre 2024 à février étaient organisées 12 étapes à travers les parcs de la ville pour concevoir ce circuit d'interprétation « La nature parle à qui sait l'entendre ».**

Avec ses étapes à travers la ville, les ateliers invitaient les habitants à (re)decouvrir un patrimoine souvent insoupçonné. C'est un travail mené en collaboration avec l'illustratrice Claire Poitout qui réalise les différentes illustrations.

**La conception se termine et l'installation est prévue pour l'été 2025.**

## *La signalétique sur site : investissement dans une graveuse laser*

Permettant de réaliser les marquages botaniques et les panneaux d'information courant, une graveuse laser est en cours d'achat afin de pouvoir procéder dès que possible aux affichages.

## *Mais aussi ...*

La vie au jardin / Les petites bêtes / Les teintures végétales / Musique verte / Des stands de jeux / Des expositions / des conférences et des projections / Une Grainothèque / Des tournages de documentaires.

# Des chantiers participatifs pour agir

## Aux arbres citoyens !



Tout a commencé avec le collectif « Ensemble pour le Climat » et l'association « Tudor ou quoi » qui avaient acheté un lot « Haie champêtre » lors de l'opération « Plantons le décor ». Elles souhaitaient enfin obtenir l'autorisation de la municipalité pour les planter... Accompagnés par nos équipes et financés par le plan « 1 million d'arbres » de la Région Hauts-de-France, ces 200 pieds se sont finalement transformés en 2021 arbres et arbustes pour bien commencer l'année 2021 !

Depuis, chaque année, et à travers toute la ville, **ce sont près de 250 élèves de CM2 et d'autres classes qui participent aux plantations avec les conseils avisés de l'association Chico Mendes** pour comprendre l'importance et les bienfaits des arbres. **Nos micro-forêts sont plantées selon la méthode Miyawaki**, un mode de plantation dense d'espèces locales et diverses qui vise à reconstituer un milieu naturel proche des forêts primaires, multi-strates et résilientes. Elles jouent le rôle d'îlots de fraîcheur et de réserves de biodiversité en zone urbaine.

# 10 000.

arbres (5 500) et arbustes (4200) plantés en 4 ans au sein des micro-forêts.

### Quelques photos des plantations citoyennes



## Ville perméable : Le jardin de pluie

En désaccordant un bâtiment communal pour faciliter l'infiltration de ses eaux de toitures, le jardin de pluie, fruit de chantiers participatifs citoyens accompagnés par l'association Entrelaines, concrétise le concept de « ville perméable ». Il constitue aussi un écosystème spécifique par sa faune et sa flore.

## À vos mares !

**La fonction écologique des mares est indéniable.** De nombreuses espèces animales et végétales en dépendent, comme milieu de vie, pour se reproduire, s'alimenter, se reposer. Véritables réservoirs de biodiversité, les mares sont également empruntées par la faune et la flore pour circuler d'un milieu à un autre (voies de déplacement ou corridors écologiques). Les chapelets de mares participent ainsi aux continuités écologiques et à la Trame



verte et bleue (TVB) que la Ville prend en compte tant dans ses politiques d'aménagement que dans la gestion courante des espaces ruraux et urbains. Le jeune Robin, conscient de ces enjeux et soutenu par son père, a porté le projet « Crédit de mares » au budget participatif. **Lauréat de la 1<sup>ère</sup> édition, il a eu le plaisir de voir apparaître, grâce à lui, les deux premières mares de Faches-Thumesnil en 2024. Une troisième a été creusée début 2025.**

## Végétaliser sa façade avec le permis de végétaliser

Dans un contexte de densification du tissu urbain, la demande d'espaces verts de proximité et plus généralement de nature en ville est en forte croissance que ce soit pour améliorer un cadre de vie dense et minéral, ou tout simplement par envie d'un mode de vie plus sain.



De nouvelles demandes d'investir l'espace public pour le végétaliser ou encore le cultiver émergent. **La Ville de Faches-Thumesnil soutient et encourage ces projets**, qu'ils soient individuels ou collectifs. À ce jour, nous totalisons plus de **50 fosses de végétalisation de façades et 5 permis de végétaliser**.

22-29

## Un plan d'action pour la biodiversité

- Les portraits nature
- Trame verte et bleue
- Création d'un observatoire de la Biodiversité communale
- En route pour la gestion différenciée
- Le patrimoine arboré et arbustif
- Fleurissement, pelouses, prairie, gazons couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères



**En 2020, avec le changement d'équipe municipale et la déclaration en Urgences écologiques, l'accent est mis sur la restauration de la biodiversité.** Il apparaît alors que les dispositions précédentes ne sont ni mises réellement en application, ni suffisamment ambitieuses en termes de gestion écologique. Un plan d'action est donc établi pour tenter d'y remédier.



### Objectif du projet :

- Définir les continuités écologiques : Trame verte, trame bleue, trame noire ;
- Identifier des principaux points noirs ;
- Restaurer et créer une véritable continuité écologique terrestre sur notre territoire ;
- Reconnecter les espaces de nature : création de corridors écologiques ;
- Créer un Observatoire communal de la biodiversité afin de mesurer l'impact de nos actions ;
- Valoriser notre patrimoine ;
- Élaborer une planification pour les travaux les plus lourds ;
- Changer nos modèles de gestion : gestion écologique, gestion différenciée... ;
- Créer de nouveaux espaces de nature ;
- Créer de nouveaux îlots de fraîcheur ;
- Réaliser des chantiers d'adaptation, de restauration et de renaturation ;
- Augmenter la capacité de stockage carbone de la commune ;
- Désimperméabiliser les sols pour permettre notamment une meilleure infiltration des eaux pluviales ;
- Désartificialiser les espaces anthropisés ;
- Impliquer nos concitoyens et nos partenaires : coconstruction des projets, communication, pédagogie ;
- Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants.

## Le portrait Nature Trame verte et bleue

**Les Portraits Nature**, à partir de la participation active des habitants et des acteurs locaux qui pratiquent le territoire et en ont donc une connaissance fine, **identifient les potentiels écologiques de la ville et proposent des actions pour les valoriser.**



Après un premier portrait nature des champs captants en 2021, la commune, pour intégrer cette réalité écologique multi-thématique à sa politique communale, **a donc choisi de poursuivre ce travail avec le portrait Nature Trame Verte et bleue global.**



## Vers la création d'un observatoire communal de la Biodiversité

**La ville commence à mettre en place un observatoire de la biodiversité communale** et a pour objectifs de :

- Se doter d'indicateurs précis afin d'évaluer les impacts de nos actions ;
- Intégrer le programme Biodivert ;
- Développer les sciences participatives ;
- Initier la surveillance des espèces exotiques envahissantes (mise en place d'une "Prime frelon" en avril 2025) ;
- Créer une cellule de veille et de soins aux arbres ;
- Établir un diagnostic complet de notre patrimoine naturel pour avoir les données de référence.



# **En route pour la gestion Différenciée**

Dès 2016, afin de se préparer à la suppression progressive de l'usage des produits phytosanitaires, la collectivité a fait appel au Groupe Auddicé pour l'accompagner dans la démarche de mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts et urbains en commençant par établir un recensement de tous ses espaces verts, accompagné de préconisations sur les différents types de gestion à mettre en œuvre.



**Ces documents fondateurs nécessitent aujourd'hui une mise à jour.**

C'est pourquoi, après la formation des équipes, un nouveau plan de gestion différenciée et écologique est développé, qui commence à s'appliquer en 2025 et sera entièrement formalisé en 2026.

## ***Mise en place d'une formation "Gestion différenciée"***

Dès janvier 2000, l'association Chico Mendès a coordonné la Mission Gestion Différenciée afin de favoriser l'évolution des pratiques dans la gestion des espaces verts au sein des collectivités du Nord-Pas-de-Calais.

Il était donc naturel pour la commune, souhaitant former ses agents chargés de l'entretien et de la création des espaces verts aux nouvelles approches environnementales notamment par la réactivation de la gestion différenciée, de faire appel à ce partenaire riche de 25 ans d'expérience.

**La formation s'est déroulée en septembre 2024, à Faches-Thumesnil, pour tous les agents des espaces verts** avec une partie théorique dans des locaux de SolACiTé et une partie pratique de terrain sur des espaces verts en gestion municipale.



# Le patrimoine arboré et arbustif

## Qualité d'entretien



**Le patrimoine arboré de Faches-Thumesnil était dans un état médiocre dû à une ancienne carence d'entretien.** Depuis son arrivée il y a quelques années, le responsable du service espaces verts fait son possible pour y remédier progressivement. Il n'est donc plus question de vouloir faire des économies en passant par des marchés ou des prestataires qui ne seraient pas suffisamment respectueux de l'Arbre.

**La commune fait dorénavant appel à un véritable arboriste titulaire du Certificat de Spécialisation Arboriste Élagueur obtenu après une formation au CFPPA de Lomme.** En parallèle, la ville développe progressivement son **partenariat avec le CFPPA de Lomme** : accueil de chantier école pour les jeunes apprentis, suivi des micros-fôrets, inventaire et diagnostic...

**25 400m<sup>2</sup>.**

d'espaces boisés classés ainsi que 12 arbres remarquables IPEN

## Gestion et mesures de protection

Afin de pouvoir suivre son patrimoine arboré, la Ville a besoin d'un indispensable outil de suivi sans lequel il est hélas difficile de pouvoir anticiper ou planifier. C'est pourquoi en partenariat avec le MEL, les agents des espaces verts, qui viennent d'être équipés d'une tablette, vont déployer dès que possible **l'outil « Arborescence » et travailler avec le Groupe de Travail Citoyen afin d'être en mesure de former une cellule de suivi, de surveillance et de protection.**

En attendant les chiffres précis, nous pouvons à minima souligner nos **791 arbres d'alignement et les 225 gros sujets plantés sur les 5 dernières années.**



## Les micro-forets

**Près de 10 000 arbres et arbustes ont été plantés depuis 2021 dans 8 « micro-forets ».** Plantations denses (3 baliveaux au m<sup>2</sup>) de plus de 25 espèces portant le Label Végétal Local, elles se rapprochent des conditions des forêts primaires et engendrent une croissance rapide des espèces pionnières soutenue par une coopération écosystémique entre les végétaux, le mycélium, la vie microbienne et le règne animal.

Les taux de reprise, meilleurs qu'escomptés, augurent d'arbres en pleine santé, et une

démarche scientifique est prévue à l'automne 2025 avec l'Université Lille 1 pour évaluer l'effet de ces plantations sur les qualités physico-chimique et microbienne des sols, et sur la micro-faune.

## *Stop aux plantations monospécifiques*

Les plantations monospécifiques, plus sensibles aux risques liés au dérèglement climatique (sécheresse, inondation...) ou aux attaques parasitaires et plus susceptibles de causer des allergies liées aux pollens, ont laissé la place à Faches-Thumesnil à des plantations d'essences variées et en grande majorité locales, plus résilientes.

## *Les fosses de plantation d'arbres*

En plus des nombreuses fosses de plantation qui sont dorénavant prévues dans tous les projets de rénovation de voirie, **la commune a collecté les souhaits des habitants de voir des arbres arriver dans leur rue via les outils collaboratifs de la plateforme citoyenne numérique.**

L'ensemble des demandes récoltées sont traitées dans nos services (faisabilité, photos, croquis, DICT...) et transférées à la Métropole européenne de Lille via son portail de Gestion de la Relation aux Usagers. **Les premières réalisations sont attendues début 2026.**



# Pelouses, prairies, gazons, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères

## *Le marché de tonte*



La Ville a procédé au renouvellement de son marché de tonte en 2025 et a changé de prestataire.

Les prestations de tonte ont été réparties en 2 lots afin que **les espaces nécessitant une plus grande attention soient mieux traités que dans le marché précédent et le plan de gestion différenciée entièrement respecté.**

## *Prairies fleuries*

**Chaque année de nouvelles zones de prairies fleuries sont semées** avec un mélange de fleurs sauvages annuelles, bisannuelles et vivaces provenant de chez Ecosém (Label Végétal Local) et présentant toutes d'importants intérêts mellifères et nectarifères.

Afin de pouvoir augmenter plus encore les surfaces de plantes sauvages bénéfiques aux pollinisateurs, **des sachets individuels sont également distribués à tous les habitants qui le souhaitent, lors des événements.**

## *Les couvre-sols*

Les retours d'expérience des communes qui ont mis en place la gestion différenciée depuis plusieurs années **remettent en question le recours systématique au paillage.** En effet, même si ses effets pour limiter les besoins d'arrosages sont avérés, les sols trop enrichis subissent une eutrophisation et donc des proliférations d'adventices tenaces et, in fine, une diminution de la biodiversité.

Dès lors, nous recourrons prioritairement aux couvre-sols vivaces qui, en plus d'endiguer ce problème, offrent une palette variée en couleur et en hauteur. Ce changement d'habitude mérite d'être encouragé au-delà des plantations municipales : **cette mutation sera planifiée dans de nombreux chantiers participatifs de plantation à l'automne 2025.**



## *Les plantes mellifères et nectarifères*

De façon générale, outre la prescription quasi systématique de végétal local et le changement d'habitude concernant les plantations monospécifiques, **le choix des végétaux est porté par des critères non seulement esthétiques mais aussi écologiques.**

# Fleurissement

**Le fleurissement a été entièrement repensé en 2022** pour prioriser la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité malgré un budget et des ressources humaines limitées. Il a notamment été décidé de :

- Restreindre le plus possible le fleurissement hors-sol et de ne le conserver que sur les sites trop minéraux (au nord de la commune notamment) ou sur les sites à caractère de présentation (bâtiments municipaux) ;
- Créer des fosses de plantation au pied des mâts pour un fleurissement durable et une présence du végétal toute l'année ;
- Repenser les bacs de plantation en passant progressivement à des plantations de vivaces, de bulbes et de bisannuelles ;
- Privilégier le recours à la végétalisation des façades de tous les bâtiments municipaux et inciter les habitants à faire de même ;
- Partager des banquettes entre fleurs de printemps et fleurs d'été pour un fleurissement sur une saison plus étendue.



## *Les plantations de bulbes*

Pour renforcer le fleurissement printanier préexistant et assurer une présence du végétal toute l'année, **ce sont 10 000 bulbes d'été qui ont été plantés aux quatre coins de la ville.**

## *Le fleurissement hors-sol*

Chaque année, ce sont **139 contenants qui sont déployés au printemps soit 1455 plantes** dans les zones trop minérales et espaces de présentation.

## *Encourager le fleurissement citoyen*

**Les habitants sont encouragés à fleurir leurs appuis de fenêtre.** Pour ce faire, le service UEC soutient par exemple les initiatives des conseils de citoyens visant à organiser des concours ou organise des ateliers de confection de jardinières sur mesure et « écolo-nomique ».

## *Les fosses de plantation en façade*

En plus du travail réalisé avec la Métropole européenne de Lille pour faciliter l'obtention de fosses à nos habitants, **d'importants efforts ont permis de répertorier, de rouvrir et de regarnir toutes les fosses de plantation des pieds de façades des bâtiments municipaux.**



30-39

## Améliorer le cadre de vie des habitants

- L'espace public
- Le plan propreté
- Mobilités actives et infrastructures de déplacement
- Actions en faveur de la santé, du bien-être et de l'accessibilité des usagers



# L'espace public

## Mobilier urbain

Suite aux différentes visites-conseils, **un travail de fond a été lancé en vue d'harmoniser l'ensemble de nos mobiliers urbains.** Il doit définir une gamme et un RAL de référence (couleur sur le nuancier) auxquels la Ville se tiendra pour chaque installation ou renouvellement de mobilier urbain.



## Oui aux petits commerçant, non à la pub !

La Ville dispose d'un **règlement local de publicité qui répond à 4 objectifs :**

- Préserver les espaces verts et les secteurs agricoles .
- Diminuer les formats de la publicité et des enseignes inadaptés aux caractéristiques de la commune ;
- Éviter la prolifération des dispositifs sur un même emplacement ;
- Définir un niveau d'exigence qualitative en imposant des normes esthétiques, des critères d'implantation et de densité des enseignes et publicités.

Les sociétés, commerçants et artisans doivent s'y conformer. Toute nouvelle implantation se fera selon ce règlement, disponible en mairie.

Par ailleurs, la publicité a été supprimée du magazine municipal, la cohérence en terme de consommation responsable primant sur l'apport financier.

## Stationnement

Les principales mesures prises pour lutter contre le stationnement gênant sont :

- Les interventions pédagogiques de la Police municipale ;
- L'établissement de procès-verbaux en cas de récidive
- La pose de potelets ou de barrières dans les rues les plus problématiques

Par ailleurs, **dans chaque projet d'aménagement une attention particulière est apporté à ce sujet sensible et un équilibre est recherché** entre la transformation, si possible, de places de stationnement au profit par exemple d'abris vélos, de bandes cyclables ou de fosses de plantation et le maintien, voire exceptionnellement l'augmentation, du stationnement quand cela s'avère nécessaire.

# Le plan propreté

Améliorer le cadre de vie des Faches-Thumesnilois est un axe fort des politiques publiques portées par l'équipe municipale, et l'enjeu de la propreté en fait pleinement partie.



## Collecte des ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers recyclables et non recyclables est assurée par la Métropole Européenne de Lille avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration comme par exemple lors du déploiement des Points d'Apports Volontaires pour le ramassage du verre qui a été l'objet d'un cycle de concertation complet. La commune est par ailleurs volontaire pour le déploiement des futurs points d'apports volontaires biodéchets avec Alchimistes.

## La mise en place de composteurs collectifs

Des composteurs collectifs ont été implantés dans différents endroits de la ville.

### Les différents composteurs collectifs :

- Cimetière communal
- Parc Tudor
- Jardin Mandela
- Jardins familiaux
- Centre social du Chemin rouge
- Parc du Colombier (prochainement)

## Les actions de communication et de sensibilisation

### Les différentes actions :

- Asseoir une véritable politique de sensibilisation, de prévention voire de sanction, à destination de tous les publics ;
- Organiser des visites avec des CM1/CM2 du centre de valorisation énergétique d'Halluin ;
- Actions « coup de poing » avec M. le Maire, la Police municipale, le service Communication et le service Propreté
- Participation à l'opération World Clean-up Day



## Création d'une brigade verte

**Créée à l'automne 2022, la Brigade verte arpente les rues afin de rendre la ville plus propre et agréable pour l'ensemble des habitants.**

Dans le cadre des engagements pris en faveur de la propreté de la ville, **la municipalité a déployé ce dispositif qui a pour mission la prévention et la lutte contre les incivilités**. La Brigade Verte lutte notamment contre la prolifération des dépôts sauvages, des graffitis ou encore des déjections canines par des actions préventives de terrain, de sensibilisation et de diffuser de la réglementation auprès des habitant.e.s et des personnes de passage.



**Les dépôts sauvages d'ordures ménagères, de déchets dangereux, de cartons, d'encombrants pénalisent l'image de la ville.** La Brigade verte signale ces dépôts aux services compétents afin de les enlever rapidement et d'identifier les auteurs.

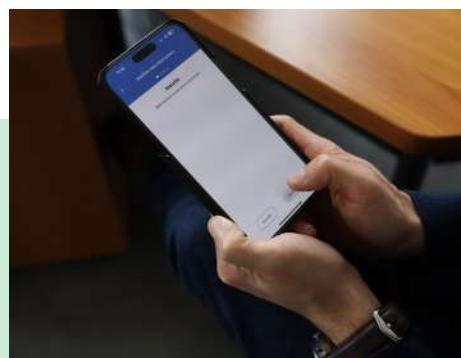
Pour réduire les nuisances causées par les déjections canines, les agents de la brigade verte sensibilisent **chaque propriétaire de chien à l'obligation de ramasser les déjections**, soit par ses propres moyens soit en utilisant les distributeurs de sachets mis à disposition par la Ville.

**La Brigade verte est habilitée à sanctionner les personnes** prises sur le fait lors de leur patrouille ou suite à un signalement. Les contraventions s'élèvent de 35€ à 1500€ selon la catégorie des infractions.

## Mise en place d'une application mobile

À travers l'application lancée en septembre 2024, **la municipalité souhaite améliorer le cadre de vie des Faches-Thumesnilois**. Pour cela, la participation des habitants est essentielle.

En quelques clics, les utilisateurs peuvent signaler tout dysfonctionnement sur la voie publique via un formulaire directement transmis aux services municipaux. Informés rapidement, **les agents de la Ville interviennent ainsi pour résoudre les problèmes dans les meilleurs délais**. Il est également possible de joindre une photo et de se géolocaliser grâce à une carte interactive, facilitant ainsi l'intervention des services municipaux ou d'autres acteurs compétents, comme la Métropole européenne de Lille.



# Les moyens à disposition

## *Le matériel de collecte en régie*

- 1 véhicule compact
- 1 camion benne polyvalent de dimensions encombrantes



## *Le matériel du prestataire*

- 2 camionnettes permettant de collecter les dépôts sauvages ;
- 2 vélos cargo ;
- Une dizaine de petits porteurs voirie utilisables sur les trottoirs et dans les allées.

## *Les moyens humains*

Pour réaliser ses missions, le service Propreté dispose de 3 agents en régie ainsi que de 14 agents en prestation de service (marché de nettoyage de l'espace public).

**Le temps cumulé dédié au ramassage des déchets et dépôts sauvages sur la voie publique atteint 14 664 heures par an.**

**71 tonnes**

c'est la quantité de déchets collectés par an par les agents grâce aux corbeilles

## *Les corbeilles de propreté*

Ce sont environ **265 corbeilles de propreté** qui sont réparties sur l'ensemble du territoire communal, recueillant près de 71 tonnes de déchets par an.

## *Les déjections canines*

La commune a installé **19 distributeurs** de sachets afin que les usagers puissent ramasser les déjections de leur animal sur l'espace public. Les agents du service propreté veillent à l'alimentation des distributeurs en sachets.

**On estime à 1 025 le nombre de chiens sur le territoire communal, produisant près de 29 930 kilos de déjections canines par an.**



## *La collecte et le traitement des mégots de cigarettes*

**Les mégots sont un fléau non seulement pour la propreté, mais aussi pour la qualité de l'eau et du sol. Décidée à l'affronter, la Ville a noué en 2023 un partenariat avec ALCOME, l'éco-organisme qui accompagne et finance des solutions de collecte et de traitement de ces déchets.**

Suite à l'identification de 33 sites à équiper (dit « hotspots »), devant des espaces publics, des bars ou restaurants, ou près des arrêts de bus, nous travaillons avec l'entreprise TchaoMégot qui y déploie ses cendriers urbains et procède à la collecte et au traitement des mégots selon des principes d'économie circulaire.

## *Adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)*



**Fin 2022, la ville a adhéré fin 2022 à l'association des villes pour la propreté urbaine.** L'objectif de l'AVPU est de faire progresser la propreté urbaine et de favoriser la perception positive de cette progression par les citadins. L'AVPU élabore un référentiel statistique national et réalise pour le compte des adhérents une analyse de leurs résultats trimestriels. Elle poursuit des réflexions thématiques avec la constitution de groupes restreints (clubs AVPU) qui travaillent sur un sujet particulier et rendent compte auprès de l'ensemble des adhérents de leur réflexion et formulent des recommandations.

### **L'adhésion à cette association va permettre à la commune de :**

- S'évaluer,
- Se situer par rapport aux autres collectivités membres,
- Communiquer, l'adhésion à l'association conférant à la collectivité la capacité à afficher son engagement et sa progression,
- Partager, les adhérents échangeant en permanence sur leurs pratiques,
- Progresser, l'adhésion permettant de bénéficier des travaux menés par les membres adhérents.

## *Le suivi IOP*

**L'adhésion à l'AVPU va permettre à la commune de développer un outil d'évaluation quantitative appelé IOP** = indicateurs objectifs de propreté, prenant en compte, par exemple : petits papiers, emballages et journaux, verre et débris de verre, mégots, déjections canines, dépôts sauvages, herbes non désirées, feuilles, affiches et affichettes...

Toutes les données seront traitées et analysées, le tout en comparatif avec les moyennes mensuelles nationales. La consolidation des évaluations permettra ainsi :

- D'adopter le zonage ou de créer des équipes spécifiques ;
- D'apprécier la qualité d'une prestation ;
- D'apprécier le délai de dégradation du niveau de propreté.



## *Le ramassage des feuilles*

**Il faut différencier les feuilles collectées dans les parcs et les espaces publics de celles collectées sur les voiries.**

Les premières sont récupérées et transportées dans une zone de compostage afin d'être revalorisées. Les secondes sont considérées comme des déchets issus du balayage, car elles peuvent avoir été en contact avec des hydrocarbures ou des métaux lourds issus de la circulation routière.

Le travail est en partie réalisé en régie municipale, et en partie concédé à des entreprises extérieures.



## *Le nettoyage après marché*

Le nettoyage après marché est géré par la Métropole européenne de Lille via un prestataire.



## *Le plan de viabilité hivernale*

Le service de la propreté gère les événements hivernaux : et assure le déplacement en toute sécurité des usagers du domaine public. Bien que la commune ait pris un arrêté imposant aux riverains le nettoyage et de déneigement des trottoirs en bordure de leur propriété, la collectivité doit assurer cette tâche au droit des siennes ainsi que sur les voiries

De mi-novembre à mi-mars, un agent d'astreinte décisionnelle veille 7j/7 et 24h/24 aux phénomènes météorologiques. **En cas de neige ou verglas, il déclenche l'astreinte de viabilité hivernale** composée de deux agents véhiculés (camion équipé d'une saleuse).

## *Balayage et désherbage des trottoirs et caniveaux*

Il est de la responsabilité de chaque habitant de nettoyer et désherber le trottoir et le caniveau face à son domicile, conformément au règlement sanitaire départemental en vigueur et à l'**arrêté municipal n°83-2018**.

Le nettoiement des rues de la ville est un service rendu par la municipalité par l'intermédiaire de différents prestataires de services. **Un balayage mécanique des caniveaux est effectué sur commande de la ville.**

## La lutte contre les tags

Le Conseil Municipal a instauré la prime « Faites le mur », à l'instar des primes Vélo ou Frelon, afin d'aider les habitants qui souhaitent réaliser des fresques sur leur patrimoine privé, afin notamment de dissuader les graffitis.

La Direction Culture de la Ville travaille avec des artistes afin de constituer un catalogue de référence. Les habitants qui l'utiliseront pour commander une œuvre pourront à la fois bénéficier de la prime « Faites le mur » et enrichir harmonieusement l'art urbain dans la Ville.



## Éclairage public : « Rallumer les étoiles »

La collectivité a entrepris une profonde rénovation de son parc d'éclairage public **de près de 2 000 points lumineux** (en procédant notamment au remplacement de plus de 1 300 luminaires) avec pour objectifs de :

- Rendre possible la télégestion sur les zones événementielles .
- Sécuriser les 51 kilomètres de voies et 88 kilomètres de trottoirs du territoire .
- Ajouter des éclairages au niveau de 38 passages piéton aux abords des écoles et des collèges ;
- Ajouter des détections de présence dans les parkings et les ruelles piétonnes ;
- Apporter des solutions innovantes permettant des économies d'énergie (100 % LED) en conservant une bonne visibilité,
- Limiter la pollution lumineuse en respectant les préconisations du label "Villes et Villages étoilés" pour lequel nous concourrons également en 2025 ;
  - "Températures" de couleurs adaptés à la faune et aux Trames noires aux abords des parcs et espaces naturels
- Extinction en cœur de nuit de 1h à 6h en milieu de nuit.



**92%.**

En combinant l'extinction en cœur de nuit à cette rénovation du parc, le prestataire s'est engagé à faire réaliser 92 % d'économie d'énergie à la commune.

# Mobilités actives et infrastructures de déplacement

## Le PPI voirie

**La Métropole européenne de Lille (MEL) assure l'entretien et les rénovations de la voirie, en sa qualité de gestionnaire.**

Les anomalies sur le domaine public (trous d'enrobés, bordure détériorée, bouche d'avaloir descellée, regard de visite bruyant, mobilier urbain détérioré, panneau de police, ouvrage d'assainissement bouché, infiltration d'eau en cave, odeurs nauséabondes, etc) peuvent être signalés en renseignant le formulaire dédié sur le site internet de la MEL ou via l'application de la ville .



## *Enjeux locaux et besoins concernant la mobilité*

**Particulièrement touchée par la pollution de l'air à cause de sa proximité avec les grands axes routiers** de la métropole, la Ville de Faches-Thumesnil souffre d'une mobilité fortement carbonée avec une part modale des déplacements en voiture parmi les plus élevées de la couronne sud de Lille.

La municipalité, consciente des enjeux de la Mobilité, encore gratifiée en 2019 d'un G au baromètre des villes cyclables, a immédiatement inscrit ce volet dans son plan d'action « Faches Thumesnil en Urgences Écologiques » et a d'ores et déjà réalisé de nombreuses actions. **Sa note s'est légèrement améliorée à F en 2021, et l'évaluation 2025 est en cours.**

## *Faches-Thumesnil lauréate des dispositifs Avelo2 et Alvéole+*

La Ville de Faches-Thumesnil, reconnue pour ses efforts en termes de mobilités actives a été lauréate du dispositif Avelo, ce qui lui ouvre des financements de la part de l'Ademe. Elle est également inscrite dans le dispositif Alvéole+.

**Nos actions mobilité ont d'ailleurs permis à la Ville de Faches-Thumesnil de progresser dès la première année d'action de G à F au baromètre des villes cyclables de la FUB.**



## ***Le Plan d'apaisement des circulations et le Plan mobilités***

La Ville de Faches-Thumesnil a également mis en œuvre un plan d'apaisement des circulations en 2022.

### **Apaiser les règles de circulation et aménager les voiries :**

- Généraliser le 30 km/h
- Passer certaines rues en sens unique ;
- Solliciter auprès de la MEL l'étude d'un nouveau plan de circulation à l'échelle de la ville ;
- Réfléchir avec la MEL à la mise en place de zones de rencontre.



### **Lutte contre les stationnements dangereux :**

- Poursuivre les efforts de sensibilisation et de verbalisation des stationnements gênants sur trottoirs ou pistes cyclables ;
- Mise en place de mobilier urbain sur les zones de stationnements dangereux récurrents ;
- Mise en place d'une application mobile facilitant le signalement par les habitants d'une anomalie sur la voie publique.

## ***Actions en faveur de la santé, du bien-être et de l'accessibilité des usagers***

### ***Santé***

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Extinction nocturne ;
- Apaisement des circulations et donc du bruit.

### ***Accessibilité***

- L'ensemble des bâtiments de la commune ont fait l'objet de mise aux normes d'accessibilités ;
- Des actions de communications puis de verbalisation visant à libérer les trottoirs ont été régulièrement menées ;
- Des bancs public ont été réinstallé aux abords de tous les bâtiments municipaux ;
- Les nouveaux projets de voirie ont dorénavant des bordures adaptées aux PMR.

### ***Bien-être***

- Aménagement de zones de rencontre

40-43

## Les espaces verts faches-thumesnilois

- Parcs et jardins
- Espaces de loisirs et d'hébergement
- Les espaces naturels gérés par la Métropole européenne de Lille



## Les parcs et jardins

Le dernier recensement des espaces verts en gestion communale fait **état en 2016 de plus de 150 sites d'une surface totale de 272 066 m<sup>2</sup> soit un peu plus de 27 hectares**, ce qui représente moins de 6 % du territoire en gestion directe.

Le peu d'emprise en gestion directe, associée au fractionnement important des espaces verts de la Ville rend plus ardue la mise en valeur d'une ville jardins avec ses deux beaux parcs naturels (Étang des Périseaux et Parc des Aubépines) en gestion métropolitaine aux portes de la vaste plaine des Périseaux et de ces 266 hectares d'espaces naturels.



Cependant, nous nous appuyons sur nos excellents rapports avec le gestionnaire des espaces naturels de la MEL et sur l'ensemble des actions entreprises pour la mobilisation citoyenne et la dé-bétonisation.

La mise en place de la gestion différenciée et le recensement du patrimoine arboré nous incitent à actualiser notre connaissance des espaces verts de la Ville.



### Exemple de sites :

- **Square Simons pour 740 m<sup>2</sup>**
- **Square Ghesquière pour 114 m<sup>2</sup>**
- **Square Despature pour 469 m<sup>2</sup>**
- **Parc de l'Arbrisseau**
- **Parc Tudor pour 13 267 m<sup>2</sup>**

Parc boisé, ouvert sur le collège Jean Zay et sur la rue Delory, il propose un espace de promenade ombragé avec une aire de jeux pour enfants.

- **Parc du Colombier pour 2 895 m<sup>2</sup>**

Situé derrière la résidence du même nom (entre la rue Saint-Venant et la rue Salengro). Il dispose de trois espaces de jeux adaptés à différents âges, de la petite enfance à l'adolescence.

- **Parc Jean Jaurès pour 9 393 m<sup>2</sup>**

Le parc Jean Jaurès est un ancien cimetière devenu aujourd'hui un large espace de promenade. Son sein se dresse un monument en l'honneur des victimes des deux guerres mondiales.

- **Parc de la Croisette et ses abords 41 796 m<sup>2</sup>**

Ce parc est situé dans la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Croisette. Il s'étend sur 4,35 hectares. Cet espace original est décliné comme une « mer végétale ».

Son sous-sol étant parcouru de catiches (carrières souterraines), des chemins sécurisés permettent de se promener en toute tranquillité au travers de larges étendues vertes. **Les prairies sont gérées de façon naturelle, sans pesticide.** Une jeune entreprise y pratique du maraîchage biologique et de la vente de produits locaux en circuit court.



### ***Le cimetière communal***

La végétalisation de notre cimetière communal avait déjà fait l'objet d'un supplément de notre magazine municipal en octobre 2021.

Dans **un souci de ramener de la nature en ville, la Municipalité a décidé d'enherber les allées couvertes de schiste du cimetière.** Le projet d'engazonnement s'est concrétisé au mois de novembre 2023. Seules les voies principales restent en graviers afin de permettre la circulation des véhicules.

### ***Accompagnement de voirie***

Il existe 53 sites pour un total de 19 866 m<sup>2</sup>

- Angle G. Delory / Carnot = 41 m<sup>2</sup>
- Rue du pont = 2 564 m<sup>2</sup>
- Rue nouvelle = 973 m<sup>2</sup>
- îlot Matisse = 340 m<sup>2</sup>
- Angle rue Joffre / Résistance = 142 m<sup>2</sup>
- Rue de Ronchin = 237 m<sup>2</sup>
- Rue Diligent = 61 m<sup>2</sup>
- Angle Colombier et Charles St Venant = 22 m<sup>2</sup>
- Rue Marcel Bédène = 839 m<sup>2</sup>
- Rue Schumann = 70 m<sup>2</sup>
- Stèle rue Salengro = 127 m<sup>2</sup>

### ***Abords d'établissements publics***

Il existe 21 sites pour un total de 25 246 m<sup>2</sup>

- Hôtel de Ville
- Église du sacré coeur = 143 m<sup>2</sup>
- Ancien commissariat de police = 70 m<sup>2</sup>
- Salle Jacques Brel = 160 m<sup>2</sup>
- Les crèches et les établissements scolaires

- Les écoles Florian / Lamartine = 322 m<sup>2</sup>

## Quartiers d'habitation

Il existe aujourd'hui 48 sites pour un total de 56 888 m<sup>2</sup> avec pour exemple :

- Quartier des Maréchaux = 1829 m<sup>2</sup>
- Rue Mendès France = 914 m<sup>2</sup>

## Jardins à vocation sociale et pédagogique (familiaux, partagés, ouvriers)

### Jardins partagés

(terrains communaux sous convention ou permis de végétaliser) :

- L'Ejappe est belle
- Mandela
- Tudor
- Sainte Marguerite
- Bajcour

### Jardin familiaux

(terrains non communaux) :

- Fruchart (Parc des Aubépines)
- Despatures (Chemin des morts)
- Martel ( rue Jean Jaurès)
- Cinti (rue Henri Dillies)

## Complexe sportif de plein air Louis Merchier (25 748 m<sup>2</sup> au total)

- 3 courts couverts de tennis
- 3 courts extérieurs de tennis
- 4 terrains de football
- 4 vestiaires
- Un club house
- Une tribune 250 places
- Un terrain d'honneur 100m x 60 m
- Un terrain synthétique : 100m x 60 m

- Un terrain benjamin : 55 m x 45 m
- Un terrain poussin : 55m x 45 m
- Les vélos du Club mob' (atelier d'entretien vélos)
- Des espaces de proximité et de plein air
- Une micro-forêt
- Une prairie fleurie
- Un jardin de pluie

## Les espaces naturels gérés par la Métropole européenne de Lille



Espace naturel des Périseaux



Parc des Aubépines



Hôtel de ville  
50, rue Jean Jaurès  
59155 Faches-Thumesnil  
Tél : 03 20 62 61 61 / Fax : 03 20 62 61 62  
[www.ville-fachesthumesnil.fr](http://www.ville-fachesthumesnil.fr)

FACHES-THUMESNIL 